

**Parlement jurassien**

**Groupe PDC/JDC**

**Interpellation**

no ..814...

**Augmentation de la vignette autoroutière - conséquences pour le canton du Jura en cas de refus**

Au début de cette année 2013, les Chambres fédérales décidaient de porter la redevance actuelle de la vignette autoroutière de Fr. 40.— à Fr. 100.— dès 2015. Plusieurs partis politiques nationaux, le TCS ainsi que d'autres groupements écologiques et économiques, ont décidé de lancer un référendum à l'encontre de cette décision et qui a abouti.

A ce sujet, le Conseil fédéral, en proposant cette augmentation de 150% a donné en contre partie des garanties importantes. Il s'est engagé fermement à reprendre à la charge de la Confédération certains tronçons de routes cantonales, et en particulier la liaison H18, direction Delémont-Bâle. En outre, il est également prévu de réaliser et d'améliorer la sécurité et les structures routières avec à la clef des travaux importants sur les autoroutes existantes les plus fréquentées.

Dès lors, nous estimons également que la population du Jura désire ardemment connaître en toute transparence l'avis de son Gouvernement, quant aux conséquences que pourrait avoir pour nous jurassiens, le refus par le peuple de l'augmentation de la vignette. De cette façon chaque citoyenne et citoyen jurassien pourra se prononcer en toute connaissance de cause lors de cette votation.

Au vu de ce qui précède, nous remercions le gouvernement de répondre à la question suivante :

Si le peuple suisse lors de la votation fixée au mois de novembre 2013 refuserait l'augmentation de la vignette à Fr. 100.--, qu'elles pourraient être les conséquences et les enjeux pour le canton du Jura dans les domaines routiers et économiques, ceci particulièrement dans l'aménagement futur de la route H18 dans le secteur Delémont-Bâle ?

Delémont, 11 septembre 2013

*[Handwritten signatures and names]*  
Groupe PDC/JDC  
Berberat Jean-Louis  
M-Fr. Chenuel  
A.B. Van...  
J. Sied-  
F. Jindy